

N° 46280001 au catalogue
ISSN 2818-1352

Statistiques sur le logement au Canada

Expériences en matière de logement au Canada : les aînés en 2018

par Jeff Randle, Zheren Hu et Zachary Thurston

Date de diffusion : le 22 novembre 2021



Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Expériences en matière de logement au Canada : les aînés en 2018

par Jeff Randle, Zheren Hu et Zachary Thurston

La série de feuillets d'information *Expériences en matière de logement au Canada* vise à rendre compte de la diversité des situations vécues par les Canadiens au chapitre du logement.

Le présent feuillet d'information porte sur les aînés de 65 ans et plus qui vivent dans des logements privés. Les statistiques ci-dessous sont tirées de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018¹. Étant donné que le présent feuillet d'information porte sur les aînés qui vivent dans des logements privés, ceux qui vivent dans des établissements de soins infirmiers et des résidences pour personnes âgées ne sont pas inclus dans les données. D'autres feuillets d'information sont accessibles sur [la page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#).

Aux termes de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (2019), « le droit à un logement adéquat est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». Selon le droit international, un logement adéquat est un logement qui offre un mode d'occupation sûr, qui est abordable, qui est habitable, qui donne accès à l'infrastructure de base, qui est situé près de l'emploi, des services et des commodités, qui est accessible aux personnes de toutes capacités et qui est adapté sur le plan culturel.

Le présent feuillet d'information porte sur l'expérience des aînés dans les logements privés, à l'aide des indicateurs suivants recueillis et produits par Statistique Canada. Ces indicateurs sont les suivants : statut de mode d'occupation de ménage, frais de logement, abordabilité du logement, taille convenable du logement, état du logement, besoins impérieux en matière de logement, satisfaction à l'égard du logement, satisfaction à l'égard du quartier, et situation des particuliers dans le ménage.

Même si l'ensemble de ces indicateurs ne mesurent pas parfaitement le caractère adéquat du logement tel qu'il est défini dans le droit international, ils servent néanmoins de données de substitution utiles à la compréhension des expériences en matière de logement des personnes vivant au Canada.

Faits saillants du Recensement de 2016 : les aînés (65 ans et plus)

Proportion de la population : 15,9 %

Âge moyen : 74 ans

Revenu médian des ménages² : 49 763 \$

Taux de chômage : 7,1 %

Pourcentage dans les régions rurales : 21,5 %

Pourcentage d'immigrants : 30,7 %

Statut de mode d'occupation de ménage



Le statut de mode d'occupation de ménage indique si le ménage est propriétaire ou locataire de son logement privé². La propriété du logement est un aspect important dans la société canadienne et peut influencer sur les résultats pour de nombreux indicateurs du logement. C'est pourquoi les ménages propriétaires et locataires sont souvent considérés séparément dans les analyses du logement. Dans de nombreux cas, les chercheurs poussent l'examen pour déterminer si les ménages dans un logement occupé par leur propriétaire ont des hypothèques sur leur logement et si les ménages locataires paient un loyer subventionné.

1. On a demandé à une personne (la « personne de référence » dans chaque ménage échantillonné) de remplir le questionnaire de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL). La personne de référence fournit des réponses par personne interposée au nom de tous les membres du ménage, et ces réponses sont utilisées pour déterminer l'âge de chaque membre du ménage.
2. On considère qu'un ménage possède son logement si ce dernier appartient à l'un des membres du ménage, même s'il continue de le payer (p. ex., si le logement est grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance). On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne le possède, même si celui-ci ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un prix réduit, ou si le logement fait partie d'une coopérative.

Selon les données de l'ECL de 2018, 78 % des 6 258 500 aînés vivaient dans des logements privés appartenant à un membre de leur ménage en 2018. La proportion d'aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire était plus élevée que celle de la population totale (73 %).

Les 4 887 000 aînés qui étaient propriétaires de leur logement ou qui vivaient avec le propriétaire de leur logement peuvent être répartis entre les 1 326 100 aînés (21 %) qui vivaient dans un logement avec hypothèque et les 3 560 900 aînés (57 %) qui vivaient dans un logement sans hypothèque. Les aînés étaient plus de deux fois plus susceptibles de vivre dans un logement occupé par le propriétaire sans hypothèque que la population totale (25 %).

Les 1 371 500 aînés restants qui vivaient dans des logements loués peuvent être répartis entre les 235 100 aînés (4 %) vivant dans un logement subventionné et les 1 135 200 aînés (18 %) ne vivant pas dans un logement subventionné. Les aînés étaient moins susceptibles de vivre dans des logements loués (22 %) que la population totale (27 %), mais étaient aussi plus susceptibles de vivre dans des logements subventionnés loués que la population totale (3 %).

Tableau 1
Mode d'occupation du logement des ménages privés pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Aînés		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, mode d'occupation du logement	6 258 500	100	36 444 100	100
Propriétaire	4 887 000	78*	26 694 500	73
Avec hypothèque	1 326 100	21*	17 696 300	49
Sans hypothèque	3 560 900	57*	8 998 100	25
Locataire	1 371 500	22*	9 749 700	27
Logement subventionné	235 100	4*	1 160 700	3
Logement non subventionné	1 135 200	18*	8 570 300	24

* L'estimation des aînés est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

Note : Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Frais de logement



Les frais de logement désignent les dépenses mensuelles au titre du logement payées par les ménages, y compris l'hypothèque ou le loyer. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement comprennent, s'il y a lieu, le loyer et les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

Au Canada, les frais de logement médians payés par les ménages d'aînés étaient de 660 \$ en 2018³. Ce montant est inférieur aux frais de logement médians de 1 050 \$ de tous les ménages privés.

Les frais de logement médians des ménages d'aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire et loués étaient également inférieurs à ceux de l'ensemble des ménages vivant dans des logements ayant le même mode d'occupation. Les frais de logement médians payés par les ménages d'aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire étaient de 610 \$, comparativement à 1 140 \$ pour l'ensemble des ménages. Pour les ménages d'aînés vivant dans des logements loués, les frais de logement médians étaient de 800 \$, comparativement à 960 \$ pour l'ensemble des ménages.

Les frais de logement médians payés par les ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire dépendaient de la présence d'une hypothèque sur le logement, parce que cette dernière peut représenter une grande partie des frais de logement mensuels. Les ménages d'aînés ayant une hypothèque sur leur logement (1 330 \$) payaient moins par mois en frais de logement médians que l'ensemble des ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque (1 770 \$). Les frais de logement médians des ménages d'aînés dans des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque (530 \$) étaient également comparables à ceux de l'ensemble des ménages (540 \$).

3. Les ménages d'aînés désignent ceux dans lesquels au moins un membre est un aîné.

Les frais de logement médians payés par les ménages locataires dépendaient généralement de la présence d'une subvention au loyer⁴. Les ménages d'aînés vivant dans des logements loués bénéficiant d'une subvention (550 \$) avaient des frais de logement mensuels médians semblables à ceux de l'ensemble des ménages locataires ayant reçu une subvention (530 \$). Les frais de logement médians des ménages d'aînés vivant dans des logements loués sans subvention (870 \$) étaient plus élevés que les frais de logement de l'ensemble des ménages locataires sans subvention (1 010 \$).

Tableau 2
Frais de logement mensuels pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Ménages d'aînés	Tous les ménages
	médiane (dollars)	
Total, mode d'occupation du logement	660*	1 050
Propriétaire	610**	1 140
Avec hypothèque	1,330**	1 770
Sans hypothèque	530**	540
Locataire	800**	960
Logement subventionné	550**	530
Logement non subventionné	870**	1 010

* L'estimation des ménages d'aînés est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Abordabilité du logement



L'abordabilité du logement est calculée à l'aide du ratio des frais de logement et du revenu, qui fait référence à la proportion du revenu total moyen que les ménages consacrent aux frais de logement. On dit qu'un ménage a un logement abordable s'il consacre moins de 30 % de son revenu total aux frais de logement⁵.

Selon l'ECL de 2018, 1 079 700 aînés (18 %) vivaient dans des ménages ayant consacré plus que 30 % de leur revenu total au logement. Il s'agit d'une proportion comparable à celle de la population totale vivant dans un ménage privé (18 %) qui consacrait plus de 30 % de son revenu total au logement.

Les ménages d'aînés dans des logements occupés par leur propriétaire (11 %) étaient moins susceptibles de vivre dans des logements inabordables que la population totale dans des logements occupés par leur propriétaire (15 %). Le contraire était vrai pour les aînés dans des logements loués (41 %), où le taux de logements inabordables était supérieur à celui de la population totale (26 %).

Pour ceux qui vivaient dans des logements occupés par leur propriétaire, le taux de logements inabordables différait selon l'existence d'une hypothèque. En fait, les ménages d'aînés avec hypothèque (29 %) étaient plus susceptibles d'être dans un logement inabordable que la population totale (21 %), tandis que la proportion des ménages d'aînés sans hypothèque vivant dans un logement inabordable (4 %) était comparable à celle de la population totale (4 %). En ce qui concerne l'ensemble des ménages d'aînés vivant dans des logements occupés par leur propriétaire et l'ensemble de la population vivant dans des logements occupés par leur propriétaire, la différence perçue en matière d'abordabilité du logement peut être attribuée à la proportion plus élevée de ménages d'aînés sans hypothèque (57 %) par rapport à celle observée pour l'ensemble de la population (25 %).

4. L'expression « logement subventionné » indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

5. En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité, dans le but de définir le besoin de logements sociaux. L'accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. Les recherches sur l'abordabilité du logement dans les territoires utilisent souvent ce même seuil.

Le taux de logements inabordables était également supérieur pour les aînés vivant dans des ménages locataires avec subvention (37 %, comparativement à 23 % pour l'ensemble de la population) et sans subvention (42 %, comparativement à 26 % pour l'ensemble de la population)^{6, 7}.

Tableau 3
Logements inabordables pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Aînés		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, ratio des frais de logement et du revenu¹	6 126 500	100	35 669 100	100
Consacre plus de 30 % de son revenu aux frais de logement	1 079 700	18	6 400 200	18
Propriétaire	523 700	11*†	3 895 800	15
Avec hypothèque	379 900	29*†	3 568 600	21
Sans hypothèque	143 900	4†	327 200	4
Locataire	555 900	41*†	2 504 400	26
Logement subventionné	86 100	37*†	269 500	23
Logement non subventionné	469 700	42*†	2 232 300	26

* L'estimation des aînés est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation de la population d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation de la population d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

1. Toutes les personnes vivant dans un logement privé, sauf celles vivant dans une réserve, un ménage dans un logement agricole et un ménage dont le revenu total est nul ou négatif.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Taille convenable du logement



La taille convenable du logement indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), à savoir si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. L'indicateur sert à évaluer le nombre de chambres à coucher requis pour un ménage, compte tenu de l'âge et du sexe des membres du ménage, ainsi que des relations entre eux.

Selon l'ECL de 2018, 149 700 aînés (2 %) vivaient dans un logement de taille non convenable, ce qui signifie qu'il n'y avait pas suffisamment de chambres à coucher dans le logement pour répondre aux besoins du ménage, selon la NNO. Ce pourcentage est inférieur aux 9 % de la population totale vivant dans un logement de taille non convenable.

Les aînés vivant dans des logements occupés par leur propriétaire (2 %) étaient moins susceptibles de vivre dans des logements de taille non convenable que la population totale vivant dans des logements occupés par leur propriétaire (6 %). Cette différence s'est également reflétée dans les logements loués, où la proportion des aînés vivant dans des logements loués (4 %) de taille non convenable était inférieure à celle de la population totale (19 %).

Lorsque les logements occupés par le propriétaire peuvent être différenciés selon la présence d'une hypothèque, le taux d'aînés dans des logements avec hypothèque (6 %) de taille non convenable était semblable à celui de la population totale vivant dans des logements avec hypothèque (7 %). Cette différence était légèrement plus marquée pour les aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque, pour lesquels le taux de logements de taille non convenable était de 1 % comparativement à 3 % pour l'ensemble de la population.

Les aînés dans des ménages locataires avec et sans subvention ont connu des taux de logements de taille non convenable inférieurs à ceux de l'ensemble de la population. Il y avait une différence de 18 points de pourcentage entre le taux de logements de taille non convenable des aînés (2 %) et celui de la population totale (20 %) vivant dans des logements subventionnés, et une différence de 14 points de pourcentage entre le taux de logements de taille non convenable des aînés (4 %) et celui de la population totale (18 %) vivant dans des logements non subventionnés⁸.

6. La différence dans le taux de logement inabordable entre l'ensemble des ménages d'aînés locataires et des ménages d'aînés locataires avec subvention n'est pas statistiquement significative.

7. La différence dans le taux de logement inabordable entre l'ensemble des ménages d'aînés locataires et des ménages d'aînés locataires sans subvention n'est pas statistiquement significative.

8. La différence entre le taux de logements de taille non convenable de l'ensemble des aînés vivant dans des logements loués et celui des aînés vivant dans des logements loués avec subvention n'est pas statistiquement significative.

Tableau 4
Taille convenable du logement pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018⁹

	Aînés		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, taille convenable du logement	6 258 500	100	36 444 100	100
Taille non convenable	149 700	2*	3 408 400	9
Propriétaire	100 700	2**	1 599 500	6
Avec hypothèque	76 000	6††	1 307 600	7
Sans hypothèque	24 700	1**†	291 900	3
Locataire	49 000	4**††	1 808 900	19
Logement subventionné	5 500	2*	227 000	20
Logement non subventionné	43 400	4*	1 578 200	18

* L'estimation des aînés est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation de la population d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation de la population d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

État du logement



Les données sur l'état du logement permettent de donner un aperçu de l'habitabilité du logement. Les logements peuvent être classés en trois groupes selon leur état : entretien régulier requis seulement, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les logements nécessitant des réparations majeures sont considérés comme inadéquats. Parmi les exemples de logement nécessitant des réparations majeures figurent ceux dont la plomberie ou le câblage électrique est défectueux et ceux qui ont besoin de réparations structurelles des murs, des planchers ou des plafonds.

En 2018, selon l'ECL, 6 % de tous les aînés vivaient dans des logements privés qui avaient besoin de réparations majeures. Cela est inférieur aux 7 % de la population totale ayant déclaré vivre dans un logement nécessitant des réparations majeures.

Les aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire (6 %) vivaient dans des logements nécessitant des réparations majeures à un taux semblable à celui de la population totale (6 %). On a noté une différence parmi les ménages locataires, au sein desquels les aînés (6 %) étaient moins susceptibles de vivre dans des logements nécessitant des réparations majeures que la population totale (9 %).

Les aînés vivant dans des logements occupés par leur propriétaire ayant une hypothèque (8 %) étaient plus susceptibles de vivre dans un logement ayant besoin de réparations majeures que ceux qui n'avaient pas d'hypothèque (5 %)⁹. Ces taux étaient comparables à ceux de leurs homologues au sein de la population totale.

Parmi les aînés dans des ménages locataires, 6 % vivaient dans un logement ayant besoin de réparations majeures, en présence ou non d'une subvention pour le logement. Ce pourcentage était inférieur à la proportion de la population totale de locataires avec (12 %) et sans (9 %) subvention vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures.

9. La différence dans la proportion de personnes vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures entre l'ensemble des aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire et les aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque n'est pas statistiquement significative.

Tableau 5
État du logement de la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Aînés		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, état du logement	6 258 500	100	36 444 100	100
Logement nécessitant des réparations majeures	374 400	6*	2 556 400	7
Propriétaire	288 000	6	1 657 400	6
Avec hypothèque	103 800	8†	1 162 500	7
Sans hypothèque	184 200	5‡	494 900	5
Locataire	86 400	6*	899 000	9
Logement subventionné	14 700	6*	134 000	12
Logement non subventionné	71 600	6*	761 800	9

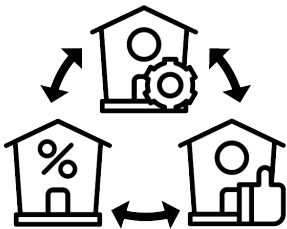
* L'estimation des aînés est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation de la population d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation de la population d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Besoins impérieux en matière de logement



Les besoins impérieux en matière de logement touchent plusieurs éléments des droits de la personne en ce qui concerne l'habitation d'un logement adéquat. Ces droits concernent notamment la satisfaction des besoins des ménages sur le plan de l'abordabilité, de la taille convenable et de l'état du logement, ainsi que la disponibilité d'un logement locatif abordable (à titre de solution de rechange) si ces besoins ne sont pas comblés. On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si ce dernier n'est pas conforme à au moins l'une des normes d'acceptabilité (abordabilité, taille et état) et si 30 % du revenu total avant impôt du ménage est insuffisant pour lui permettre

de payer le loyer médian d'un logement similaire acceptable (répondant aux trois normes d'occupation) situé dans sa localité.

Selon l'ECL de 2018, 10 % des aînés vivaient dans des ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement. Cela est légèrement supérieur aux 9 % de la population totale ayant des besoins impérieux en matière de logement.

La situation était différente pour les ménages locataires, pour lesquels le taux de ceux qui avaient des besoins impérieux en matière de logement était supérieur auprès des aînés. La proportion d'aînés vivant dans les logements loués ayant des besoins impérieux en matière de logement était de 25 %, tandis que le taux était de 19 % pour la population totale vivant dans les logements loués.

L'incidence des besoins impérieux en matière de logement était plus élevée pour les aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque que pour leurs homologues au sein de la population totale. Parmi les aînés vivant dans des logements occupés par leur propriétaire qui avaient une hypothèque, 9 % avaient des besoins impérieux en matière de logement, comparativement à 6 % au sein de la population totale.

De même, l'incidence des besoins impérieux en matière de logement variait pour les locataires selon la présence d'une subvention au loyer. Les aînés faisant partie de ménages locataires sans subvention (24 %) étaient plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que l'ensemble de la population sans subvention (18 %)¹⁰.

10. La différence dans les besoins impérieux en matière de logement entre l'ensemble des ménages d'aînés locataires et des ménages d'aînés locataires sans subvention n'est pas statistiquement significative.

Tableau 6
Besoins impérieux en matière de logement de la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Aînés		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, besoins impérieux en matière de logement¹	6 077 300	100	35 128 000	100
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	618 800	10*	3 151 900	9
Propriétaire	275 700	6 ^{††}	1 358 700	5
Avec hypothèque	110 900	9 ^{†††}	982 800	6
Sans hypothèque	164 800	5 [†]	375 900	4
Locataire	343 100	25 ^{†††}	1 793 200	19
Logement subventionné	78 300	33 ^{††}	342 000	30
Logement non subventionné	264 500	24 ^{††}	1 447 300	18

* L'estimation des aînés est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation de la population d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation de la population d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

1. Tous les ménages privés sauf les ménages dans les réserves, les ménages dans des logements agricoles et les ménages dont le revenu total du ménage est nul ou négatif avant impôt ou dont le ratio des frais de logement et du revenu est supérieur ou égal à 100 %.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Expériences en matière de logement des hommes et des femmes âgés

En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser l'ACS+ pour faire avancer l'égalité entre les sexes au Canada, dans le cadre de la ratification du [Programme d'action de Beijing](#) des Nations Unies.

Le principe de l'égalité entre les sexes est inscrit dans la *Charte canadienne des droits et libertés*, laquelle fait partie intégrante de la Constitution du Canada. Ce principe implique que toute personne, soit-elle femme, personne non binaire, est libre de participer à toutes les sphères de la vie canadienne et d'ainsi contribuer à l'édification d'une société ouverte et démocratique.

L'ACS+ est un processus analytique qui sert à évaluer les répercussions potentielles des politiques, des programmes ou des initiatives sur les femmes, les hommes et les personnes de diverses identités de genre. Le signe « plus » dans ACS+ ne se limite pas aux différences entre les personnes fondées sur le genre. Nous avons tous de multiples facteurs identitaires qui se recoupent et contribuent à faire de nous ce que nous sommes. L'ACS+ examine de nombreux autres facteurs identitaires comme la race, l'origine ethnique, le statut d'immigrant, la religion, l'âge, la présence d'une incapacité mentale ou physique et la façon dont leur interaction influence la manière dont nous pouvons ressentir les politiques et les initiatives gouvernementales.

Les données présentées ici soulignent les différences dans les expériences en matière de logement des femmes et des hommes âgés. Comparativement aux hommes âgés, les femmes âgées étaient moins susceptibles de vivre dans un logement occupé par le propriétaire, et plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable et d'avoir des besoins impériaux en matière de logement.

Tableau 7
Indicateurs de logement pour les femmes et les hommes âgés de 65 ans et plus, Canada, 2018

	Hommes âgés	Femmes âgées
	pourcentage	
Vivant dans un logement occupé par le propriétaire	80	76*
Vivant dans un ménage ayant consacré plus de 30 % de son revenu total au logement	15	20*
Vivant dans un logement de taille non convenable	2	3
Vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures	6	6
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	8	12*

* Statistiquement différent des hommes âgés à un niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Pour en savoir plus sur l'ACS+, consultez la page Web sur la [condition féminine](#) du gouvernement du Canada.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les expériences en matière de logement d'autres sous-populations, ventilés selon les groupes d'âge et le genre, le statut d'immigrant, les groupes de population désignés comme minorités visibles, les populations autochtones et d'autres groupes dans les feuillets d'information supplémentaires diffusés sur [la page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#). De plus, d'autres produits de données qui mettent davantage l'accent sur une analyse intersectionnelle de l'ACS+ relativement aux expériences en matière de logement seront diffusés sur [la page de la série Expériences en matière de logement au Canada](#), à mesure qu'ils seront disponibles.

Satisfaction à l'égard du logement



Selon l'ECL de 2018, environ 89 % des aînés vivaient dans des logements où la personne de référence disait être satisfaite de son logement. Ce pourcentage est supérieur à celui de la population totale satisfaite de son logement (82 %).

Selon le mode d'occupation du logement, 91 % des aînés vivaient dans des logements occupés par leur propriétaire où la personne de référence était satisfaite de son logement. Ce pourcentage est supérieur aux 87 % de la population totale des logements occupés par le propriétaire où la personne de référence était satisfaite. Chez les ménages d'aînés locataires (81 %), le taux de satisfaction à l'égard du logement était également supérieur à celui de la population totale des ménages locataires (69 %).

En ce qui concerne les aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire, ceux qui avaient une hypothèque (88 %) affichaient un taux de satisfaction à l'égard du logement similaire à celui de la population totale avec hypothèque (86 %). Les aînés sans hypothèque (92 %) étaient plus susceptibles d'être satisfaits de leur logement que l'ensemble de la population sans hypothèque (89 %)¹¹.

Pour les ménages d'aînés locataires, le taux de satisfaction à l'égard du logement était supérieur à celui de la population totale des ménages avec et sans subvention. Le taux de satisfaction des ménages d'aînés locataires à l'égard du logement était de 81 % pour les ménages avec et sans subvention. Pour l'ensemble de la population, le taux de satisfaction à l'égard du logement était de 67 % pour les personnes faisant partie de ménages locataires bénéficiant d'une subvention et de 69 % pour celles faisant partie de ménages sans subvention.

Tableau 8
Niveau de satisfaction globale à l'égard du logement pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Aînés		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, satisfaction globale à l'égard du logement	6 258 500	100	36 444 100	100
Satisfait (ou très satisfait) du logement globalement	5 553 800	89*	29 977 600	82
Propriétaire	4 438 800	91**	23 295 900	87
Avec hypothèque	1 166 900	88†	15 267 800	86
Sans hypothèque	3 271 900	92**	8 028 100	89
Locataire	1 115 000	81**	6 681 700	69
Logement subventionné	190 500	81*	775 800	67
Logement non subventionné	923 700	81*	5 892 600	69

* L'estimation des aînés est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation de la population d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation de la population d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

11. La différence entre le taux de satisfaction à l'égard du logement de tous les aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire et celui des aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque n'est pas statistiquement significative.

Satisfaction à l'égard du quartier



Au moment de la tenue de l'ECL de 2018, 90 % des aînés vivaient dans des ménages où la personne de référence indiquait qu'elle était satisfaite de son quartier. Ce pourcentage est plus élevé que la proportion de la population totale satisfaite de son quartier (86 %).

Selon le mode d'occupation, 91 % des aînés vivaient dans des logements occupés par leur propriétaire où la personne de référence était satisfaite de son quartier. Ce pourcentage est supérieur aux 88 % de la population totale des logements occupés par le propriétaire où la personne de référence était satisfaite. Chez les ménages d'aînés locataires (87 %), le taux de satisfaction à l'égard du quartier était également supérieur à celui de la population totale des ménages locataires (80 %).

Les aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque (89 %) affichaient un taux de satisfaction à l'égard du quartier similaire à celui de la population totale avec hypothèque (88 %)¹². Les aînés sans hypothèque (91 %) étaient plus susceptibles d'être satisfaits de leur quartier que l'ensemble de la population sans hypothèque (89 %).

Pour les ménages d'aînés locataires, le taux de satisfaction à l'égard du quartier était supérieur à celui de la population totale des ménages avec et sans subvention. Le taux de satisfaction des ménages d'aînés locataires à l'égard du quartier était de 85 % pour les ménages avec subvention et de 88 % pour les ménages sans subvention. Pour l'ensemble de la population, le taux de satisfaction à l'égard du quartier était de 72 % pour les personnes faisant partie de ménages bénéficiant d'une subvention et de 80 % pour celles faisant partie de ménages sans subvention.

Tableau 9
Niveau de satisfaction globale à l'égard du quartier pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018

	Aînés		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, satisfaction globale à l'égard du quartier	6 258 500	100	36 444 100	100
Satisfait (ou très satisfait) du quartier globalement	5 631 000	90*	31 255 800	86
Propriétaire	4 434 900	91**	23 504 200	88
Avec hypothèque	1 186 300	89	15 494 800	88
Sans hypothèque	3 248 600	91*	8 009 400	89
Locataire	1 196 100	87**†	7 751 600	80
Logement subventionné	201 000	85*	840 500	72
Logement non subventionné	994 200	88*	6 897 100	80

* L'estimation des aînés est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation de la population d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation de la population d'aînés par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Situation des particuliers dans le ménage



La situation des particuliers dans le ménage indique si une personne vit avec une ou plusieurs autres personnes et, le cas échéant, si elle est apparentée à cette personne ou à ces personnes. Les ménages peuvent être différenciés selon qu'il s'agit de ménages avec famille de recensement et de ménages sans famille de recensement. Les ménages avec famille de recensement comprennent au moins une famille de recensement¹³. Les ménages sans famille de recensement comprennent une personne vivant seule ou un groupe de deux personnes ou plus qui vivent ensemble, mais qui ne forment pas une famille de recensement (par exemple, des colocataires).

12. La différence entre le taux de satisfaction à l'égard du quartier de tous les aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire et celui des aînés vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque n'est pas statistiquement significative.

13. On définit la famille de recensement comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, sans égard à son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

Selon l'ECL de 2018, environ les deux tiers (67 %) des aînés vivant dans des logements privés vivaient dans un ménage avec famille de recensement. Ce taux était inférieur à celui pour la population totale (79 %). Les ménages d'aînés avec famille de recensement étaient plus susceptibles de vivre dans une famille comptant un couple sans enfants (52 %) qu'avec enfants (9 %). Le contraire était vrai pour la population totale, où 46 % des personnes vivaient dans une famille comptant un couple avec enfants et 24 % vivaient dans une famille comptant un couple sans enfants. Les aînés (5 %) étaient également moins susceptibles de vivre dans un ménage monoparental que l'ensemble de la population (10 %).

Le fait de vivre dans un ménage sans famille de recensement était près de deux fois plus fréquent chez les aînés (29 %) que dans la population totale (16 %). Cela vient du fait qu'une grande proportion des aînés vivaient seuls (26 %). En comparaison, 12 % de la population totale faisant partie d'un ménage privé au Canada vivait seule.

Tableau 10**Situation des particuliers dans le ménage pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Aînés		Population totale	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
Total, type de ménage	6 258 500	100	36 444 100	100
Ménage comptant une seule famille de recensement ¹	4 187 900	67*	28 959 300	79
Couple sans enfants	3 266 500	52*	8 583 600	24
Couple avec enfants	591 400	9*	16 782 900	46
Famille monoparentale	330 000	5*	3 592 800	10
Ménage comptant plusieurs familles de recensement ¹	282 000	5	1 799 100	5
Ménage sans famille de recensement	1 788 600	29*	5 685 800	16
Ménage composé d'une seule personne	1 645 900	26*	4 243 300	12
Ménage sans famille de recensement, composé de deux personnes ou plus	142 700	2*	1 442 400	4

* L'estimation des aînés est statistiquement différente de celle de la population totale au niveau de confiance de 95 %

1. Les ménages comptant une seule famille de recensement et les ménages comptant plusieurs familles de recensement peuvent comprendre des personnes additionnelles qui n'appartiennent pas à une famille de recensement.

Note : Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

Interprétation des résultats

L'Enquête canadienne sur le logement (ECL) est une enquête-échantillon représentative tirée d'une base de sondage sur les logements privés au Canada. Comme l'enquête-échantillon provient de ménages privés, les données des personnes vivant dans les types de logements suivants n'ont pas été recueillies :

- les personnes vivant dans une réserve et tout autre établissement autochtone;
- les représentants officiels des pays étrangers qui vivent au Canada et leur famille;
- les membres d'ordres religieux et d'autres groupes vivant en communauté;
- les membres des Forces armées canadiennes vivant dans des bases militaires;
- les personnes vivant dans une résidence pour personnes âgées;
- les personnes vivant à temps plein dans un établissement institutionnel (p. ex. les détenus des établissements correctionnels et les malades chroniques vivant dans des hôpitaux et dans des établissements de soins infirmiers);
- les personnes vivant dans un autre type de logement collectif (p. ex. les refuges, les terrains de camping et les hôtels).

Les résultats de l'enquête ont été obtenus grâce à la méthode d'échantillonnage qui estime une valeur réelle avec un niveau acceptable d'incertitude. Par conséquent, il n'est pas recommandé de comparer les chiffres figurant ci-dessus, à moins qu'un rapport de comparaison ne soit établi dans le texte. Le présent feuillet d'information comporte trois types de comparaisons :

1. Comparaisons des estimations entre le groupe de population cible et la population totale (p. ex. le pourcentage d'aînés vivant dans un logement loué et ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de la population totale vivant dans un logement loué et ayant ces mêmes besoins).
2. Comparaisons des estimations entre une catégorie et le total de la catégorie au sein du groupe de population cible (par exemple, le pourcentage d'aînés vivant dans un logement loué ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de tous les aînés ayant des besoins impérieux en matière de logement).
3. Comparaisons des estimations entre les catégories au sein du groupe de population cible (p. ex. le pourcentage d'aînés vivant dans un logement loué ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage d'aînés vivant dans un logement occupé par le propriétaire et ayant ces mêmes besoins).

Chacune de ces trois comparaisons offre un aperçu différent des expériences du groupe de population cible en matière de logement. On effectue un test statistique pour voir si les deux estimations sont différentes l'une de l'autre à un niveau de confiance de 95 %, souvent exprimé comme 19 fois sur 20. Les résultats du test sont présentés pour les statistiques en pourcentage dans les tableaux sur la prévalence relative ou les frais de logement médians seulement, mais ils sont omis pour les statistiques sur le nombre associé de personnes.

Au moment de faire d'autres comparaisons entre les résultats de l'échantillon figurant dans les feuillets d'information ou les tableaux de données, il est important de se rappeler qu'on ne peut pas conclure avec un certain degré de certitude que la différence observée n'est pas attribuable à la variation découlant de la méthode d'échantillonnage.

Au sujet des données

Les estimations comprises dans le présent feuillet d'information sont tirées de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018. D'autres faits saillants socioéconomiques et démographiques proviennent du Recensement de la population de 2016. Pour obtenir des renseignements détaillés sur l'ECL ou sur l'un ou l'autre des indicateurs compris dans ce feuillet d'information, veuillez vous reporter aux ressources suivantes :

- [Enquête canadienne sur le logement](#)
- [Recensement de la population](#)